



Rencontre avec les secrétaires et les élus du bloc communal au Conseil Départemental.

## Une stratégie construite, pour aller de l'avant.

Ce second numéro de notre lettre d'information paraît à l'occasion d'une date importante dans la vie du Conseil départemental. En effet, le 19 février, notre assemblée se prononce sur le débat d'orientation budgétaire (DOB). Celui-ci présente tout d'abord nos priorités d'action mais, au-delà, il permet de rendre compte à chacun, des défis auxquels nous sommes confrontés et auxquels nous répondons.

Ces défis peuvent se résumer en une phrase : comment faire face, d'une part, à l'augmentation des dépenses sociales obligatoires insuffisamment compensées, tout **en maintenant, d'autre part, un niveau d'intervention élevé et de qualité en direction du bloc communal, et plus particulièrement, des communes les plus rurales.**

Répondre à cette question est complexe, toutefois plusieurs solutions se dégagent. La première est de **persévérer dans nos efforts** afin de maintenir la gestion budgétaire active et exigeante. La seconde est de **développer les synergies** pour optimiser la gestion de notre périmètre d'intervention. La troisième est de **faire reconnaître les spécificités de notre territoire**, afin d'en valoriser ensemble les atouts.

**Ainsi, l'initiative des « 25 propositions pour une nouvelle politique d'aménagement des territoires ruraux » vise à obtenir une réelle équité**, entre les départements, dans la construction des politiques publiques. Pour étayer cette volonté et la transformer en actions concrètes, les élus de l'Aisne ont accepté de façon inédite de **se rassembler pour mieux faire entendre notre voix**. Plus de 500 maires, à ce jour, ont déjà relayé notre initiative auprès du président de la république, et je les en remercie.

Cette lettre d'information vous présente les chantiers qui font notre actualité, ils nous incitent résolument à continuer à aller de l'avant, au bénéfice de tous les Axonais.

Nicolas FRICOTEAUX  
Président du Conseil départemental de l'Aisne

- > **API, POUR DES INVESTISSEMENTS LOCAUX ET STRUCTURANTS**
- > **LE FRELON ASIATIQUE EST LÀ!**
- > **MOBILISATION RÉUSSIE AVEC LES ÉLUS DE L' AISNE**



## LÉGIONELLOSE, OBLIGATION DE PREVENTION !

L'arrêté du 01/02/2010 relatif à la surveillance de légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, impose aux responsables des installations collectives, des contrôles de la température de l'eau et des campagnes d'analyse de légionelles une fois par an.

Sont concernées les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, dans les établissements de santé, les campings et tous les établissements recevant du public (douches de gymnases etc...). Le **Laboratoire Départemental** est accrédité et agréé pour les prélèvements et la recherche de légionelles. En cas de détection, il accompagne et assiste les collectivités. LDAR tél. 03 23 24 06 00

*Les bactéries de la famille des légionelles peuvent provoquer une pneumopathie grave appelée légionellose, cette infection pulmonaire est à l'origine de décès dans environ 10% des cas (s.INVS2016)*

## UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Après avoir fait le constat de la complexité des dispositifs en matière d'accompagnement du patrimoine historique et du manque de lisibilité de l'action départementale, le 4 décembre 2017, l'Assemblée départementale adoptait un **nouveau dispositif d'aide à l'investissement pour les communes et intercommunalités : Aisne Partenariat Investissement**.

Cette nouvelle politique plus adaptée et équitable, a redéfini les modalités d'aides en garantissant un meilleur financement des communes notamment rurales.

L'API en détail sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com)

Rubrique : « Développement des territoires » Guide des aides / Taux d'aide par type de projet et par commune / Dossier à produire

### PRÉVENIR, PLUTÔT QUE GUÉRIR...

Le Département accompagne et soutient les communes, en mettant à disposition un architecte et un technicien spécialistes du patrimoine historique. Ainsi, par le biais de conventions avec l'ADICA, celles-ci bénéficieront de nouveaux services de prévention, de surveillance et d'inspection périodique permettant d'identifier les problèmes et interventions nécessaires.

L'ADICA propose une assistance technique pour vous accompagner dans les montages juridiques et financiers des opérations, vous conseiller (contrats d'assurance...), suivre les travaux ou encore optimiser les plans de financement (État Drac, État DETR, Région - Patrimoine rural, Département, Fondation du patrimoine, Mécénat...).  
Dépôt des dossiers avant le 28 février 2018w

ADICA		
	DROIT D'ENTRÉE	COTISATION ANNUELLE
COMMUNE	50 €	0,60 €/Hab.
COMMUNAUTÉ DE COM.	100 €	0,30 €/Hab
SYNDICATS	50 €	0,30 €/Hab

contact@adica.fr / 03 23 24 99 99



## 25 PROPOSITIONS POUR RENFORCER L' AISNE.

L'initiative des 25 propositions pour une nouvelle politique d'aménagement des territoires ruraux, portée par notre Conseil départemental, se fonde sur l'analyse des freins qui pèsent sur l'attractivité dans l'Aisne et sur les solutions pour lever ces obstacles en y apportant des réponses structurelles. Ces propositions s'appuient sur la nécessité de repenser les politiques publiques nationales, afin qu'elles intègrent mieux les spécificités de l'Aisne.

Afin de promouvoir ces propositions, le président du Conseil départemental a mené plusieurs rencontres et échanges avec les plus hautes autorités de l'État : tant avec la Présidence de la République, le 22 septembre, qu'avec le ministre de la Cohésion des Territoires, le 28 novembre à l'initiative du député Jacques KRABAL, ainsi qu'avec le ministre de l'Action et des Comptes Publics, début janvier.

Parmi les mesures défendues, certaines visent à lutter contre la désertification médicale. Pierre-Jean VERZELEN, 1<sup>er</sup> vice-président du Département et président de l'Union des Maires de l'Aisne, a travaillé en début d'année avec le député Jean-Louis BRICOUT, sur la promotion de la mobilité des internes hors de leur région de formation. Un amendement a été déposé en ce sens. Ces démarches visent à permettre à tous les étudiants axonais, qui font leurs études de médecine à Reims, de pouvoir revenir dans l'Aisne afin d'y exercer leurs compétences. Plusieurs échanges se sont tenus avec le ministre des Solidarités et de la Santé.

### FOCUS : UNE MOBILISATION RÉUSSIE AVEC LES ÉLUS.

La promotion des 25 propositions passe également par la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et des élus de notre département. Afin de recueillir le soutien des maires, et en lien avec le Conseil départemental, le président de l'Union des Maires de l'Aisne a adressé le 19 décembre, une lettre à l'ensemble des élus du bloc communal, les invitant à soutenir cette démarche. Concrètement, chaque maire a ainsi la possibilité d'envoyer un courrier directement à destination du président de la République. **A ce jour, plus de 500 élus ont déjà répondu positivement.**

En complément, le président du Conseil départemental a invité les parlementaires de l'Aisne à une 3<sup>ème</sup> réunion de travail le vendredi 23 février. Cette réunion a pour but de proposer un point d'information, tout en renforçant la coordination dans les interventions menées par nos législateurs.



**Prolongation de la date limite de dépôt des dossiers APV au 28 FÉVRIER 2018**

## LE FRELON ASIATIQUE EST LÀ !

Arrivé de Chine en 2004 par bateau, le frelon asiatique s'est durablement installé en France et poursuit sa colonisation. Cette espèce invasive a été observée pour la première fois dans l'Aisne au printemps 2017.

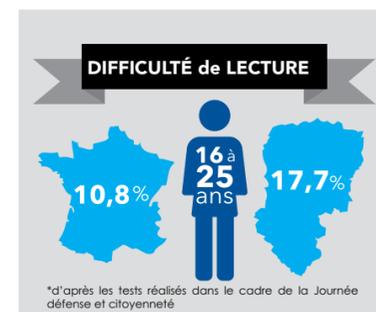


**Le reconnaître ?** Le frelon asiatique a le thorax brun noir et le quatrième segment presque entièrement jaune orangé. Ce qui le distingue facilement de notre habituel frelon européen au thorax jaune.

**Prudence !** Si son venin n'est pas plus dangereux que celui de son homologue européen, le frelon asiatique est en revanche beaucoup plus agressif s'il sent son nid menacé ; ce qui augmente le risque de piqûres multiples, donc de conséquences graves. Il ne faut pas s'approcher des nids.

**Que faire ?** Il faut prendre contact avec une entreprise privée spécialisée (liste disponible sur [www.sdis02.fr](http://www.sdis02.fr)). Les sapeurs-pompiers de l'Aisne n'interviennent qu'en cas d'urgence ou dans les lieux publics (écoles, places de village, etc.).

## LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



Le ministre de l'éducation nationale était récemment alerté par Antoine LEFÈVRE, sénateur de l'Aisne, sur la problématique pré-occupante de l'illettrisme dans notre département.

En 2016, le Conseil départemental menait une réflexion stratégique afin de dessiner les priorités d'intervention adaptées aux enjeux locaux.

Le 25 septembre dernier, l'Assemblée adoptait le schéma départemental de développement de la lecture qui définit une politique d'accompagnement des bibliothèques et de développement des actions spécifiques auprès des populations éloignées.

L'accès à la lecture et aux connaissances dans de bonnes conditions étant le meilleur moyen de lutter contre l'illettrisme, l'Assemblée départementale a voté le dispositif Aisne Partenaire Investissement (API) et ainsi fixé à 20% le taux d'aide aux projets structurants pour la construction, la réhabilitation des bibliothèques et un taux d'aide incitatif à 40% en cas de mise en réseau sur le territoire intercommunal.

# LA VIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE



### Comment fonctionne l'Assemblée départementale ?

Elle réunit **42 conseillers départementaux élus pour 6 ans** au suffrage universel.

L'Aisne est découpée en **21 cantons** et compte un binôme de conseillers par canton (un homme et une femme).

Au moins une fois par trimestre, l'Assemblée départementale débat et vote les décisions présentées par le président en séance plénière et publique.

La session consacrée au vote du budget du Département est un des temps forts de l'année.

Les délibérations du Conseil départemental, contrôlées par le préfet, sont publiées dans un recueil et mises à disposition du public aux archives départementales.

### Quel est le rôle du président du Conseil départemental ?

Elu par les conseillers départementaux, le président est le personnage central de l'exécutif. Il :

- **prépare et met en œuvre** les délibérations de l'Assemblée départementale
- **exécute** les décisions budgétaires
- **dirige** les services départementaux
- **dispose d'un pouvoir de police** pour la gestion du patrimoine et du domaine départemental
- **passé et signe les conventions** et contrats au nom du Conseil départemental.

Le président est secondé par onze vice-présidents ayant chacun des délégations thématiques.

# = COMPRENDRE =

Nouveau !

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE : LE DÉPARTEMENT RENFORCE SES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES.

Ecoles, santé, équipements sportifs et culturels... le Département soutient les communes dans leurs projets d'aménagement du territoire par un nouveau dispositif de solidarité : Aisne Partenariat Investissement (API).

Le Département de l'Aisne est le premier partenaire des communes et intercommunalités. Son soutien est indispensable pour concrétiser des projets et développer le territoire. Les premiers CDDL arrivant à terme, le président du Conseil départemental s'était engagé à mettre en œuvre de nouvelles politiques répondant aux enjeux d'aujourd'hui.

Créé en 2005, le Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) était un dispositif souple avec un effet levier sur l'économie locale. Cependant le Conseil départemental a fait le constat que les enveloppes dédiées par EPCI étaient parfois inadaptées pour des projets d'envergure, et que l'action départementale bénéficiait de peu de lisibilité.

Le taux moyen d'aide était de 18%, 80% des crédits étant consacrés à des subventions supérieures à 20 000€ alors que 75% des dossiers déposés sollicitaient des subventions inférieures à 20 000€. Enfin, la situation budgétaire des communes n'était pas prise en compte dans le calcul des taux d'intervention.

A l'automne 2017, des réunions d'échanges ont permis de définir une nouvelle politique volontariste qui répond aux enjeux d'aujourd'hui : adaptabilité au contexte financier de chacune des collectivités, équité

entre les territoires, cohérence entre les priorités départementales et celles des territoires, visibilité de l'action départementale.

De nouvelles priorités ont été déterminées sur la base des conclusions du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Le Département ne passe plus de contrats avec les intercommunalités mais privilégie des subventions directes aux maîtres d'ouvrage avec une programmation annuelle afin de cibler les projets arrivés à maturité.

Une nouvelle gouvernance est également mise en place avec la création d'une commission cantonale, suivie d'une réunion d'arrondissement pour les projets locaux, et d'une commission départementale pour les projets structurants.

L'API remplacera les CDDL sur l'ensemble du département en 2020. Des appels à projets seront lancés début 2018 pour les 9 premiers territoires sortant des CDDL : CA du Saint-Quentinois, CA du Grand Soissons, CC de la Champagne Picarde, CA Chauny-Tergnier-La Fère, CC du Chemin des Dames, CC des Trois Rivières, CC du Pays du Vermandois, CC du canton d'Oulchy-le-Château, CC du Val de l'Aisne.

Approuvée le 4 décembre 2017 par les élus départementaux, il est prévu dans le cadre de cette nouvelle aide à l'investissement de mobiliser des moyens constants de 10M€ par an au profit du bloc communal.

Ainsi, et par mesure d'équité avec les collectivités continuant à bénéficier du dispositif CDDL, 4 nouveaux régimes d'aides transitoires sont mis en place sur les autres territoires.

2018

CA du Saint-Quentinois  
CA Grand Soissons  
CC Champagne Picarde  
CA Chauny-Tergnier-La Fère  
CC Chemin des Dames  
CC Pays des trois rivières  
CC Pays du Vermandois  
CC Oulchy  
CC Val de l'Aisne

2019

CA Région de Château-Thierry  
CC Retz-en-Valois  
CC Pays de la Serre  
CC Picardie des châteaux  
CC Portes de la Thiérache  
CC Thiérache du centre  
CC Val de l'Oise

2020

CA Pays de Laon  
CC Charly-sur-Marne  
CC Thiérache Sambre et Oise



En détail sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com)

- Guide des aides
- Taux d'aide par type de projet et par commune
- Dossier à produire

➤ Rubrique :  
« Développement des territoires »

# RÉALISER

## CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTISPORTS

PROJETS LOCAUX



La commune envisage la **création d'un espace multisports en accès libre.**

**Objectif :** Créer un espace multi-activités comme le football, le basket, le handball, le volley, le badminton qui bénéficiera également aux enseignants, écoliers et collégiens dans le cadre des activités sportives, ainsi qu'aux clubs sportifs pour des activités périscolaires.

Travaux prévus sur une plate-forme en enrobé de 336m<sup>2</sup>, réalisation d'une structure de 264m<sup>2</sup>, avec pose de gazon synthétique, équipée de buts, panneaux de basket, poteaux et filets multisports, pan-

neau d'information et accès avec portillon pour personnes à mobilité réduite.

**Caractéristique de l'aide:**

> Taux d'aide de **30%** si l'équipement sportif couvert ou non n'est pas principalement utilisé par les collégiens

> Taux d'aide de **50 %** si l'équipement sportif couvert est principalement utilisé par les collégiens

Plafond de subvention de 800 000 €.



COÛT TOTAL OPÉRATION  
**55 730 €HT**

### PLAN DE FINANCEMENT

	CDDL 18%*	API 25%**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	10 031 €HT	13 932 €HT
ÉTAT DETR 35%	19 505 €HT	19 505 €HT
COMMUNE RESTE À CHARGE	29 536 €HT	22 292 €HT

\* Moyenne du taux appliqué dans les CDDL.

\*\* Taux calculé pour cette commune en fonction de son IRE et de sa population. Ce taux varie de 10 à 30% selon les moyens financiers de la commune.

## CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

PROJETS STRUCTURANTS

La commune compte 1900 habitants. Environ 200 enfants scolarisés en classes maternelles et primaires sont répartis sur 4 sites scolaires différents, dans des bâtiments vétustes et non fonctionnels, générant un problème d'organisation pour les familles et imposant à la municipalité de financer un transport scolaire pour rejoindre la cantine le midi.

**Objectif :** regrouper toutes ces classes sur un site unique, adapté et s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement et du développement durable ; créer un

restaurant scolaire et une bibliothèque ouverte au public.

**Caractéristique de l'aide :**

La subvention départementale est fixée à **30%** avec un plafond de subvention de 75 000 € par classe ou 3 000 € par élève potentiel, au premier des deux termes atteint.



COÛT TOTAL OPÉRATION  
(Hors frais d'études, missions de contrôle et honoraires)

**2 594 000 €HT**

### PLAN DE FINANCEMENT

	CDDL	API
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	150 000 €HT	600 000 €HT <small>(200 élèves X 3 000€)</small>
ÉTAT DETR 35%	778 200 €HT	778 200 €HT
COMMUNE RESTE À CHARGE	1 665 800 €HT	1 215 800 €HT

Retrouvez le guide des aides sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com)



## Château-Thierry

1, rue Robert Lecart  
02400 Château-Thierry  
03 23 83 85 00  
utas.chateau-thierry@aisne.fr

## La Fère

Place de l'Europe  
02800 La Fère  
Tél. 03 23 56 60 20  
utas.la-fere@aisne.fr

## Laon

Forum des 3 gares  
1 bd de Lyon  
BP7 - 02002 Laon Cedex  
Tél. 03 23 24 61 00  
utas.laon@aisne.fr

## St-Quentin / St-Quentinois

32 bd du Dr Camille Guérin  
02315 Saint-Quentin cedex  
Tél. 03 23 50 37 37  
utas.saint-quentin@aisne.fr  
utas.saint-quentinois@aisne.fr

## Soissons

7, rue des Francs Boisières  
BP 60036 - 02202 Soissons  
Cedex  
03 23 76 30 00  
utas.soissons@aisne.fr

## UTAS Thiérache Site de Guise

128, rue du Curoir BP5  
02120 Guise  
03 23 05 78 70  
utas.thierache.guise@aisne.fr

## UTAS Thiérache Site d'Hirson

1 rue aux Loups  
02500 Hirson  
03 23 58 86 90  
utas.thierache.hirson@aisne.fr

# EN PRATIQUE

## UNITÉS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE

Le Département de l'Aisne accompagne les Axonais et intervient au quotidien dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'insertion, des personnes âgées et des personnes handicapées avec **8 services de proximité sur tout le territoire : Les UTAS.**

### QU'EST-CE QU'UNE UTAS ?

L'unité territoriale d'action sociale est un service du Conseil départemental composé d'équipes professionnelles pluridisciplinaires :

- Travailleurs sociaux et médico-sociaux
- Assistants sociaux
- Éducateurs spécialisés
- Chargés d'insertion
- Personnels de santé

### QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Informer sur les droits, les aides et les services existants,
- Accompagner les personnes dans leur projet d'insertion et les soutenir dans leurs démarches d'accès aux droits,
- Animer et coordonner le réseau d'assistants familiaux sur le territoire,
- Accueillir et aider les personnes en difficulté, en partenariat avec la CAF, Pôle emploi et la MSA,
- Assurer les permanences, faire des visites à domicile et consultations sur rendez-vous.

### L'UTAS POUR QUI, POURQUOI, COMMENT ?

#### L'aide à la famille et à la personne

Les travailleurs sociaux accueillent et accompagnent toute personne en difficulté sociale, économique, familiale et relationnelle dans la recherche de solutions.

#### L'enfance

- Les équipes de protection maternelle et infantile (PMI) suivent les femmes durant leur grossesse et après l'accouchement, puis l'enfant jusqu'à l'âge de six ans.
- Le Département étant responsable de la protection de l'enfance, les professionnels de l'UTAS interviennent pour soutenir les parents dans leur rôle et mettre en œuvre, si nécessaire, les dispositifs de prévention et de protection de l'enfance.
- L'UTAS a également en charge l'agrément des assistantes maternelles.

#### L'insertion

Les chargés d'insertion aident les personnes à faire valoir leur droit au RSA (revenu de solidarité active), les guident dans leurs démarches d'insertion professionnelle ou sociale.

De nombreuses actions ou chantiers d'insertion sont proposés sur chaque territoire.

#### Le logement

Pour aider les personnes à l'accès ou au maintien dans leur logement.

#### La perte d'autonomie

- Informer les personnes âgées et personnes en situation de handicap ou leur famille des aides existantes.
- Effectuer les démarches d'obtention de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- Répondre aux questions liées au maintien à domicile ou à l'accueil en structures adaptées, en lien avec les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) ou avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



#### CONTACTS UTILES :

**Direction de l'enfance et de la famille** : 03 23 24 63 69

**Signaler un enfant en danger** : 119

En qualité de citoyen, contacter les services compétents, si vous avez connaissance d'une information préoccupante.

#### **Cellule informations préoccupantes :**

informationspreoccupantes@aisne.fr

#### **Et pour toute autre situation anormale à signaler :**

contactez l'UTAS de votre secteur.